

CONDITIONS RELATIVES A L'OBTENTION ET L'UTILISATION DU LABEL DEPANETHIC

1. OBJET DES CGU

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (« **CGU** ») sont conclues entre Depanethic, association de droit français, loi 1901, dont le siège social est situé au 132 rue Pierre Simon Marquis de Laplace, 34500 Béziers et le Bénéficiaire (le « **Bénéficiaire** »). Les présentes CGU déterminent les conditions applicables : (i) au Parcours de labellisation et aux Prestations fournies par Depanethic ; (ii) aux Critères de Labellisation permettant l'obtention du label Depanethic (le « **Label** »); (iii) à l'utilisation du Label Depanethic, une fois obtenu. Pour les besoins des CGU, Depanethic et le Bénéficiaire sont désignés ensemble comme les « **Parties** » et individuellement comme une « **Partie** ».

2. OBJECTIFS ET PRINCIPES GÉNÉRAUX DU LABEL

Le Label a vocation de faire reconnaître un statut distinctif à différents acteurs (notamment TPE-PME et artisans indépendants) spécialisés dans le dépannage qui s'engageront par leurs initiatives et actions concrètes en faveur du respect de principes et valeurs éthiques, de transparence et de qualité dans leurs interventions auprès de leurs prospects/clients. Le Label atteste de ce que le Bénéficiaire a validé le Parcours de Labellisation et rempli les Critères de Labellisation. Le Bénéficiaire reconnaît que le Label vise à identifier des acteurs responsables, respectueux des autres et de l'environnement.

3. DEFINITIONS

Les définitions utilisées dans les présentes CGU ont la signification ci-après.

« **Bénéficiaire Labellisé** » désigne le Bénéficiaire labellisé, c'est-à-dire, ayant complété le formulaire d'adhésion au Parcours de Labellisation et rempli les Critères de Labellisation, dont le suivi du Parcours de Labellisation.

« **Critères de Labellisation** » désigne les critères tels que définis en Annexe 1.

« **CGU** » désigne les présentes conditions, en ce compris les annexes et tous avenants.

« **Contenu Depanethic** » désigne toutes informations, liens, commentaires, processus, méthodologies, modules, supports de formation quel que soit leur support mis à disposition par Depanethic au Bénéficiaire, le cas échéant.

« **Durée du Label** » désigne la durée pendant laquelle le Bénéficiaire est autorisé à utiliser le Label. La Durée du Label commence à sa date de délivrance.

« **Label** » désigne le label Depanethic délivré par Depanethic au Bénéficiaire.

« **Logo** » désigne la représentation graphique du Label pouvant être utilisée par le Bénéficiaire Labellisé dans les conditions définies aux présentes.

« **Parcours de Labellisation** » désigne le parcours devant être suivi par le Bénéficiaire afin de démontrer sa conformité aux Critères de Labellisation et d'obtenir le Label.

« **Prestations** » désigne les prestations d'accompagnement fournies par Depanethic au Bénéficiaire au titre du Parcours de Labellisation et aux fins de maintien du Label.

4. PREREQUIS A LA LABELISATION

Le Bénéficiaire reconnaît que pour candidater au Label et au Parcours de Labellisation, il doit respecter les prérequis ci-après :

- avoir fait signer les CGU par un représentant dûment autorisé, avoir pris connaissance des conditions et notamment des Critères de Labellisation ;
- s'engager à respecter les termes de la licence d'utilisation du Label ;
- être inscrit au Registre du Commerce ou à la chambre des métiers.

5. CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU LABEL

Afin d'être labellisé, le Bénéficiaire devra répondre aux Critères de Labellisation tels que détaillés en Annexe 1 (Critères de Labellisation), notamment :

- avoir complété le formulaire d'adhésion au Parcours de Labellisation ;
- avoir assisté au/suivi le Parcours de Labellisation ;
- avoir validé les différentes étapes du Parcours de Labellisation ;
- avoir fourni l'ensemble des pièces justificatives requises, via la plateforme : <https://declarants.e-attestations.com/EAttestationsFO/fo/E-Attestations.html> ;
- avoir fourni une auto déclaration de conformité à la Charte Ethique.

Le Bénéficiaire qui remplit l'ensemble des Critères de Labellisation se voit délivrer le Label par Depanethic.

6. PARCOURS DE LABELLISATION

Pendant le Parcours de Labellisation, différentes Prestations décrites en Annexe 4 (Parcours de Labellisation) sont fournies par Depanethic.

7. OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

Le Bénéficiaire s'engage à utiliser le Label et le Logo conformément aux CGU, dans le seul but d'accompagner ses prestations et/ou de communiquer en interne et/ou en externe relativement aux prestations qu'il fournit. Le Bénéficiaire déclare et garantit que toute information fournie dans le cadre de l'exécution des CGU est exacte. Toute modification impactant la situation et/ou les pièces justificatives pendant la durée des CGU devra être portée à la connaissance de Depanethic, sans délai. Depanethic pourra solliciter du Bénéficiaire à tout moment des explications et/ou justificatifs complémentaires.

8. CONDITIONS DE CONTRÔLE ET DE RETRAIT DU LABEL

Depanethic pourra exercer un contrôle quant à l'utilisation du Label et au respect des engagements souscrits par le Bénéficiaire (notamment les Prérequis et Critères de Labellisation dont les pièces justificatives). Le Bénéficiaire déclare accepter, coopérer et se soumettre aux entretiens de contrôles/vérifications d'étapes/audits effectués par Depanethic (i) dans le cadre du Parcours de Labellisation (notamment via des questionnaires d'évaluation) et (ii) après délivrance du Label. À défaut pour le Bénéficiaire Labellisé de respecter les CGU, les conditions d'utilisation du Label et les interdictions en découlant, Depanethic pourra l'enjoindre de cesser immédiatement tout usage du Label, sans préjudice de toute action ou recours et tous dommages et intérêts en réparation du préjudice subi. Depanethic se réserve le droit de prononcer le retrait du Label ou du Parcours de Labellisation en cas de non-respect d'un ou plusieurs engagements du Bénéficiaire. Tout retrait du label ou au Parcours de Labellisation entraîne automatiquement la cessation des Prestations fournies au Bénéficiaire et du droit d'utiliser le Logo et le Contenu Depanethic, sans restitution des sommes déjà versées par le Bénéficiaire.

9. RESILIATION

9.1 Résiliation pour convenance. Depanethic pourra résilier les CGU de plein droit pour convenance, sous réserve d'un préavis d'une durée d'un (1) mois adressé par lettre recommandée avec accusé de réception, sans indemnité ni restitution des sommes déjà versées.

9.2 Résiliation pour manquement. Toute Partie pourra résilier les CGU de plein droit : (i) en cas manquement par l'autre Partie à ses obligations, non remédié dans un délai de trente (30) jours suivant la notification du manquement adressé par lettre recommandée avec accusé de réception par la Partie ; (ii) en cas de manquement grave, sans délai. A compter de la perte de la qualité de Bénéficiaire Labellisé pour quelque cause que ce soit, le Bénéficiaire s'engage à ne plus utiliser le Label, à le supprimer et/ou à le faire disparaître sans délai de tout support quel qu'il soit, à ses frais, de telle sorte qu'ils ne soient plus ni utilisés ni exploités.

10. DUREE

Les CGU entrent en vigueur à compter de leur date de signature pour la durée indiquée en Annexe 2 (Conditions spécifiques), sauf résiliation anticipée. La Durée du Label est indiquée dans cette même annexe.

11. DROITS CONSENTIS AU BÉNÉFICIAIRE

11.1 Droit d'utilisation du Label

Depanethic consent au seul Bénéficiaire Labellisé un droit d'utilisation et reproduction du Label, à titre non-exclusif, dans les limites ci-après décrites, pour les seuls besoins de l'exécution des présentes CGU et de la communication autour du Label, et jusqu'à l'expiration de la Durée du Label.

- Supports de communication : tous outils de communication institutionnels internes du Bénéficiaire et externes (notamment panneautique des actions / site internet / réseaux sociaux).
- Territoire : territoire français (à l'exception d'Internet pour le monde entier).

Le Bénéficiaire s'interdit d'utiliser tout autre droit non concédé en vertu des CGU. Aucun droit de propriété intellectuelle ou autre n'est cédé au Bénéficiaire sur le Logo, le Label ou le Contenu Depanethic, lesquelles demeurent la propriété pleine et entière de Depanethic. Le Bénéficiaire Labellisé devra se conformer aux conditions d'utilisation du Label et notamment de l'Annexe 3 (Logo - Label), ce que les Parties reconnaissent être une obligation essentielle.

11.2 Procédure d'approbation des supports

Si Depanethic en fait la demande au moment de la délivrance du Label ou ultérieurement, le Bénéficiaire devra soumettre à l'autorisation préalable et écrite de Depanethic, les supports de communication auxquels il envisage de recourir ainsi que les prototypes et maquettes. En cas de non-respect de cette disposition par le Bénéficiaire, Depanethic pourra résilier immédiatement les CGU ou retirer le Label, sans préjudice de toute action et de tous dommages et intérêts en réparation du préjudice subi.

11.3 Restrictions

Le Bénéficiaire reconnaît et accepte expressément qu'il lui est strictement interdit d'associer des entreprises commerciales au label Depanethic et, par conséquent, qu'il ne peut en aucun cas consentir à des tiers des droits de quelque nature que ce soit sur le Label notamment pour promouvoir des produits et services desdites entreprises. Le Bénéficiaire s'interdit d'utiliser le Logo et plus généralement le Label en relation avec une entité politique ou religieuse, ou dont tout ou une partie des activités impliquent la vente de tabac ou de produits à caractère pornographique, et d'une manière susceptible d'entrer en conflit avec toute réglementation applicable (notamment celle des organisateurs de compétitions). Le Bénéficiaire s'engage à ne pas porter atteinte à la réputation de Depanethic et à ne pas dénigrer son projet et sa réputation.

11.4 Droit d'utilisation consenti par le Bénéficiaire

Le Bénéficiaire fera seul son affaire de l'obtention de tous les droits et autorisations nécessaires à l'utilisation, sur ses supports de communication, de contenus, photographies, vidéos ou tout autre création originale en lien avec les actions entreprises dans le cadre du Label (ci-après les « Contenus »), auprès de l'ensemble des titulaires de droits sur ces Contenus (notamment les droits d'auteur et droits à l'image). Le Bénéficiaire concède à Depanethic un droit d'utilisation non-exclusif, susceptible de sous-licence, gratuit et pour le monde entier d'utiliser les Contenus identifiés sous le #Depanethic ou #LabelDepanethic et ses signes distinctifs, pour les besoins de l'exécution des présentes CGU, d'information et de communication relative au Label (notamment aux fins de relayer les actions entreprises par le Bénéficiaire dans le cadre du Label), sur tous supports, notamment digitaux. Le Bénéficiaire garantit être titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle (notamment sur les signes distinctifs et les Contenus dont elle fait usage) nécessaires à la mise en œuvre des droits concédés. Le Bénéficiaire s'engage à indemniser, défendre et dégager Depanethic de toute responsabilité à raison de tout préjudice direct, des dépenses et autres responsabilités encourus par Depanethic du fait de réclamations de tiers fondées sur l'atteinte portée par les signes distinctifs et/ou Contenus utilisés par Depanethic en vertu du Contrat à des droits de propriété intellectuelle de tiers.

12. GARANTIES

Le Bénéficiaire reconnaît être seul responsable de la qualité des services fournis à ses prospects et clients, du respect des normes et de la réglementation en vigueur. Il s'engage à indemniser, défendre et dégager Depanethic de toute responsabilité à raison de tout préjudice direct, dépenses et autres responsabilités encourus par Depanethic du fait de réclamations de tiers fondées sur l'utilisation illicite du Label. Dans la mesure légale, Depanethic ne confère aucune garantie au Bénéficiaire quant au contenu et à la qualité du Label et du Parcours de Labellisation ou les résultats obtenus, autre qu'une utilisation paisible du Logo, sous réserve du respect par le Bénéficiaire des conditions d'utilisation stipulées aux CGU. Le Bénéficiaire reconnaît qu'aucune prestation de conseil juridique n'est fournie au titre des CGU.

13. CONDITIONS TARIFAIRES

Les conditions tarifaires applicables au Parcours de Labellisation, à l'obtention et à l'utilisation du Label sont définies en Annexe 2 (Conditions spécifiques).

14. RESPONSABILITE

La responsabilité de chacune des Parties envers l'autre Partie pour les préjudices indirects est expressément exclue. La responsabilité ne pourra être exclue en cas de : (a) décès ou dommages corporels ; (b) violation des droits de propriété intellectuelle conformément à l'Article 11 ; (c) violation par toute Partie de ses obligations de confidentialité ; (d) toute cause d'action ne pouvant être limitée ou exclue conformément aux lois applicables.

15. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le Bénéficiaire et Depanethic s'engagent à traiter les données à caractère personnel transmises dans le cadre de l'exécution des CGU conformément aux lois et réglementations applicables à la protection de données.

16. CONFIDENTIALITE

Les Parties s'engagent à respecter et préserver la confidentialité des informations échangées, directement ou indirectement entre elles, qu'une Partie désigne comme confidentielle ou qui doivent être raisonnablement considérées comme confidentielles, quelque que soit leur mode ou support de communication (les « **Informations Confidentielles** »). Les Informations Confidentielles ne comprennent pas les informations : (i) dans le domaine public au moment de leur divulgation ou tombées dans le domaine public indépendamment de toute violation des obligations de confidentialité; (ii) connues de la Partie destinataire avant leur divulgation, sans violation des obligations de confidentialité; (iii) développées indépendamment par la Partie destinataire sans accès ni violation des Informations Confidentielles; (iv) obtenues de façon licite d'un tiers.

La Partie destinataire ne pourra divulguer les Informations Confidentielles pour toute finalité autre que celle strictement liée à l'exécution des présentes CGU, sauf accord écrit préalable de la Partie émettrice, étant précisé que le Bénéficiaire est autorisé à communiquer sur le Label auprès de ses clients et prospects. Chaque Partie s'engage à protéger les Informations Confidentielles avec le même degré de protection octroyé à ses propres informations confidentielles. La Partie destinataire consent à ne pas divulguer d'Informations Confidentielles à des tiers, hormis dans la mesure raisonnablement requise : à ses conseillers financiers, juridiques et/ou techniques, à son personnel ; si ce tiers a besoin de connaître les Informations Confidentielles ; pour respecter une décision de toute autorité judiciaire ou réglementaire. L'obligation de confidentialité restera en vigueur pour la durée des CGU et pour une période de deux (2) ans après leur expiration/résiliation, qu'elle qu'en soit la cause.

17. VERIFICATIONS

Le Bénéficiaire confère à Depanethic ou tout auditeur de son choix le droit de réaliser un ou plusieurs examens/vérifications/contrôles, dans le cadre du Parcours de Labellisation et une fois le Label obtenu, afin de vérifier la conformité du Bénéficiaire avec les termes des CGU et notamment les Critères de Labellisation, après préavis raisonnable. Le Bénéficiaire reconnaît que tout manquement identifié aux CGU ou non-conformité aux

Critères de Labellisation pourra conduire au retrait du Label et à la résiliation des CGU. Des réserves et/ou recommandations peuvent nécessiter la mise en œuvre par le Bénéficiaire de certaines mesures dans une période définie par Depanethic, à défaut de quoi le Label pourra être retiré.

18. STIPULATIONS DIVERSES

Les CGU, en ce compris leurs Annexes, comprennent l'ensemble de l'accord intervenu entre les Parties relativement à l'objet des CGU et remplacent toutes conventions orales ou écrites, écrits, négociations, discussions, correspondances intervenues entre les Parties relativement à cet objet.

Toute modification des CGU devra faire l'objet d'un avenant écrit et signé. Par exception, Depanethic se réserve le droit de modifier les annexes à tout moment notamment pour refléter des évolutions du Parcours de Labellisation et Label. Dans ce cas, Depanethic notifiera tout changement au Bénéficiaire. A défaut d'acceptation ou refus exprès, le Bénéficiaire sera considéré comme ayant accepté la modification qui lui aura été notifiée. En cas de refus de la modification ainsi notifiée, les CGU seront résiliées de plein droit, sans responsabilité, indemnité ou remboursement de ce fait. Le fait pour Depanethic de ne pas faire valoir ses droits au titre des CGU ne saurait valoir renonciation à ces derniers. Toute stipulation des CGU tenue pour nulle, caduque, inopposable à une Partie, ou déclarée comme telle en application d'une loi, d'un règlement, ou à la suite d'une décision passée en force de chose jugée sera réputée non écrite. Les autres stipulations garderont toute leur force et leur effet. Les Parties conviendront de la remplacer.

19. LOI APPLICABLE – LITIGE

Les CGU sont régies par le droit français. Les Parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend ou litige survenant à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation des CGU. A défaut de solution amiable trouvée par les Parties dans un délai de quinze jours ouvrés (15) suivant la notification à l'autre Partie par la Partie la plus diligente de la survenance de tout litige ou différend, ledit litige ou différend, sera de la compétence exclusive des tribunaux compétents de Paris.

Fait à Béziers le

Le Bénéficiaire
Signature,
Précédée de la mention « lu et accepté »

Depanethic
Signature,
Précédée de la mention « lu et accepté »

Annexe 1 (Critères de Labellisation)

Les Critères de Labellisation sont décrits ci-après :

1. Remplir le formulaire d'adhésion au Parcours de Labellisation ;
2. Fournir l'ensemble des Pièces Justificatives requises sur la plateforme <https://declarants.e-attestations.com/EAttestationsFO/fo/E-Attestations.html> ;
3. Respecter les valeurs et principes de Depanethic définies dans la Charte Ethique ;
4. Avoir payé les frais administratifs et d'adhésion ;
5. Avoir suivi et validé le Parcours de Labellisation, lorsque le Bénéficiaire ne bénéficie pas déjà du Label ;
6. Tout autre critère jugé pertinent par Depanethic.

Annexe 2 (Conditions spécifiques)

A. Durée

- Durée du Parcours de Labellisation : 12 mois, à compter de l'acceptation du formulaire l'adhésion, de date à date.
- Durée du Label : 12 mois.

Pour procéder au renouvellement de son adhésion au Label, le titulaire devra en faire la demande auprès de Depanethic.

B. Conditions tarifaires

Les conditions tarifaires détaillées ci-après s'entendent hors TVA, Depanethic étant une association non assujettie à TVA.

Nb de collaborateurs déclarés chez le Bénéficiaire	Frais d'étude de dossier (Parcours de Labellisation)	Frais administratifs	Parcours de labellisation/Droit d'utilisation/maintien du Label	Prix total HT*
1	55€	45€	390€	490€
2 à 4	55€	45€	490€	590€

(a) Forfait Parcours de Labellisation

Hors hypothèse de renouvellement, des frais d'étude de dossier s'appliqueront de 55 euros.

Le montant du forfait « **Parcours de Labellisation** » sera dû par le Bénéficiaire à Depanethic dès l'adhésion.

Il comprend : (i) les frais d'étude de dossier ; (ii) les frais administratifs ; (iii) l'accompagnement.

(b) Forfait maintien/renouvellement du Label

Dans l'hypothèse d'un renouvellement du Label, les frais de constitution de dossier pour le Parcours de Labellisation ne sont pas applicables. Le montant du forfait « Forfait maintien/renouvellement du Label » de 435 euros (pour un collaborateur) sera dû par le Bénéficiaire à Depanethic dès renouvellement.

Il comprend : (i) les frais d'adhésion (45 euros) et (ii) les redevances liées à l'utilisation et au maintien du Label (390 euros).

Tout retard de paiement donnera lieu, de plein droit, le jour suivant la date d'échéance de la facture, à l'application de pénalités de retard d'un montant de trois (3) fois le taux d'intérêt légal, outre le paiement d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros au titre des frais de recouvrement engagés, conformément aux dispositions de l'article L. 441-10 du code de commerce.

C. Prix pratiqués par le Bénéficiaire

Le Bénéficiaire s'engage à pratiquer des prix éthiques auprès de ses prospects et clients, selon les prix indiqués ci-après :

- Déplacement et main d'œuvre en journée et semaine : 140 € HT (TVA de 10% s'agissant de dépannage d'urgence)
- Déplacement majoré (de 21h à 7h du matin, les week-ends et jours fériés : 170 € HT (TVA 10%) (déplacement et main d'œuvre)

En cas de remplacement de pièces, le coefficient maximum appliqué sur les prix publics constatés ne devra pas excéder 1.3.

Le non-respect des prix conseillés par le Bénéficiaire constitue un manquement grave, entraînant les conséquences prévues aux CGU.

Annexe 3 (Charte Ethique)

Le Bénéficiaire (raison sociale) : N° Siret :
dont le siège social est situé :

Représenté par (nom, prénom et fonction) :
.....

Déclare, vis-à-vis de Depanethic, et s'engage à :

- fournir l'ensemble des Pièces Justificatives requises sur la plateforme <https://declarants.e-attestations.com/EAttestationsFO/fo/E-Attestations.html> ;
- respecter les obligations légales en matière sociales et fiscales, d'hygiène, notamment celles relatives au droit du travail, et garantir un personnel employé régulièrement au regard du Code du Travail et formé aux compétences recherchées ;
- n'utiliser le Label que dans les conditions définies aux CGU ;
- assurer la qualité et respecter les prérequis professionnels,
- suivre une démarche respectueuse à différents niveaux : protéger l'environnement, minimiser les risques d'accidents, s'inscrire dans une démarche de développement durable ;
- intégrer les contraintes du règlement général sur la protection des données à caractère personnel - RGPD) ;
- informer Depanethic des qualifications techniques et prestations proposées aux prospects et clients,
- être vigilant aux aspects éthique, numérique, de gestion, et de communication au quotidien ;
- s'engager sur des objectifs de transparence en matière de diagnostic et de justesse des tarifs applicables ;
- respecter des règles d'éthiques et de transparence quant aux informations transmises que ce soit en matière de diagnostic ou encore de justesse des tarifs applicables, mais aussi des principes de savoir-faire et de savoir-être ;
- pratiquer des prix éthiques dans le respect des CGU ;
- accepter et faciliter de bonne foi le déroulement des examens/audits/vérifications/contrôles dans le cadre du Parcours de Labellisation et une fois le Label obtenu ;
- communiquer les qualifications professionnelles du personnel employé et les mettre à jour par une politique de formation continue.

Le Bénéficiaire déclare exécuter habituellement les prestations pour lesquelles la Labellisation est demandée.

Date :

Nom du signataire :

Fonction :

Signature (pour le Bénéficiaire)

Annexe 4 (Parcours de Labellisation)

Les Prestations fournies par Depanethic comprennent :

- une assistance administrative dans le processus de Parcours de Labellisation et l'obtention du Label ;
- un suivi personnalisé dans le cadre du Parcours de Labellisation et pendant la Durée du Label, permettant :
 - au Bénéficiaire, d'avoir une meilleure compréhension des enjeux éthiques et durables dans le domaine du dépannage en vue d'agir de façon plus respectueuse des autres et de l'environnement ;
 - la vérification des Critères de Labellisation au travers d'entretiens, questionnaires, contrôles. Leur nombre et fréquence seront déterminés de façon discrétionnaire par Depanethic dans les limites posées par les CGU;
 - une ouverture à de nouveaux marchés ;
- sur demande du Bénéficiaire et dans la limite du réseau et du catalogue de Depanethic, une intermédiation/mise en relation avec des formateurs et conseillers externes (ou internes le cas échéant) pour l'acquisition d'une expertise technique dans le domaine du dépannage et/ou de différents domaines y afférents (par exemple, accompagnement digital, gestion d'entreprise, communication (achat d'espaces, stratégies) équipements de l'habitat connecté). Ces prestations de formations et conseil auxquels le Bénéficiaire souscrita sont distinctes de l'assistance administrative et du suivi personnalisé fournis par Depanethic et seront régies par des conditions distinctes, à négocier.
- L'intégration de l'adhérent Depanethic dans une base de données à destination des consommateurs et accessible sur requête du demandeur au travers du site www.depanethic.org.

Annexe 5 (Logo - Label)

Le logo du Label pouvant être utilisé conformément aux CGU est reproduit ci-après.

